



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET des BOUCHES DU RHONE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Unité Territoriale de Martigues
Route de la Vierge
13500 – MARTIGUES –

Référence : JPP/CN - D/MART-ER/20120030
Affaire suivie par : Jean-Philippe PELOUX
n° GIDIC : 64-927 – P1
jean-philippe-peloux@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04.42.13.01.10 – Fax : 04.42.13.01.29

SPR 207

Le Directeur

à

Monsieur le Directeur
Société HUNTSMAN Surfaces Sciences SAS
BP 11

13693 - MARTIGUES -

Marseille, le 11 AVR. 2012

Objet : Conclusions de la visite d'inspection du 24 novembre 2011 dans l'établissement HUNTSMAN à Lavéra.

Réf. : Votre courrier en réponse du 23/01/2012.

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 24 novembre 2011.

Cette visite, non exhaustive, était axée autour des points particuliers suivants :

- Etat d'avancement de la mise en œuvre du plan de modernisation : organisation, moyens, recensement, respect des échéances état initial – programme d'inspection.
- Faits marquants 2011 (organisation, modifications, interventions, maintenance, incidents) et projets à venir.
- Point sur les suites de l'inspection du 13 octobre 2010.
- Point divers (étude de dangers, ...).
- SGS : mesures de maîtrise des risques (article 4.5. Politique de prévention des accidents majeurs et article 4.6. Maintien et contrôle de la maîtrise du risque dans le temps de l'arrêt du 10 mai 2000).
- Visite des installations et vérification par sondages de l'existence, de l'implantation, de la gestion des mesures de maîtrise des risques retenues.

Suite à cette visite d'inspection, aucun écart à la réglementation n'a été relevé mais une liste de remarques vous a été notifiée par l'Inspecteur des installations classées.

Par courrier rappelé en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à cette visite :

▪ Remarques particulières relevées:

Plusieurs remarques ont été notifiées dans une optique d'amélioration de l'identification des équipements et de leur suivi. Les réponses et les délais indiqués dans votre courrier réponse sont satisfaisants. Ces points pourront être vérifiés lors de la prochaine inspection de l'établissement courant 2012.

▪ Ecarts relevés lors d'inspections précédentes

Ecart n° 1, inspection du 13/10/2010 : il a été justifié lors de l'inspection que la demande de modification de l'entité légale pour le pré-enregistrement REACH des produits fabriqués avait été prise en compte par l'ECHA. Ecart soldé.

Ecart 2, inspection du 13/10/2010 : la mise à jour du POI a été communiquée à la DREAL le 31/03/2011. Ecart soldé.


Ecart 3, inspection du 13/10/2010 : l'état d'avancement des travaux de protection de la salle de contrôle a pu être constaté physiquement avec une fin de chantier en décembre 2011. Une remarque est formulée pour qu'un point soit fait à travers la note de synthèse SGS du début d'année. Ecart soldé.

Ecart 4, inspection du 13/10/2010 : une instruction technique de vidange des cuvettes a été mise en place. Un équipement de manipulation des fûts a été installé et l'absence de matériaux combustibles a été constatée lors de la visite. Ecart soldé.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation
Le Chef de l'Unité
Risques industriels accidents



François CHAMPEIX
Ingénieur divisionnaire
de l'industrie et des mines